MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

2e Édition du mois de novembre 2012

SUIVI DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Depuis le 19 novembre dernier, tous les résidents des zones desservies par le réseau peuvent se raccorder. Puisque plusieurs personnes déposent déjà leurs demandes, il faut prévoir un minimum de 3 jours avant la date des travaux afin d'obtenir le permis et de planifier la vidange de la fosse septique. Si les travaux se font durant les fins de semaine, un délai de 5 jours peut être appliqué.

Les travaux de raccordement peuvent être faits jusqu'au 15 décembre inclusivement. Ils pourront reprendre à partir du 15 avril.

Les lettres au sujet des raccordements vous seront envoyées dans les prochains jours.

BIBLIOTHÈQUE CLAIRE-LAZURE

IMPORTANT

La Bibliothèque Claire-Lazure sera fermée du 22 au 29 novembre. Cette fermeture est due à un réaménagement des étagères et à l'inventaire annuel. Les prêts dus pendant cette période seront prolongés jusqu'à la réouverture le vendredi 30 novembre.

Merci de votre collaboration !

PRÉVENTION INCENDIE

Les visites pour la prévention incendie dans les résidences sont toujours en cours et elles sont présentement effectuées par M. Yan Cuillerier. Pour toutes questions concernant les visites ou pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450-454-4502.

COLPORTEUR POUR EXTINCTEURS

Nous tenons à vous rappeler qu'il est important de s'assurer que tout colporteur sonnant à votre porte se doit d'avoir en sa possession un permis préalablement émis par la municipalité qui l'autorise à offrir ses services par porte à porte.

Également, nous avons reçu l'information qu'un colporteur offrirait ses services dans le secteur pour la vérification et remplissage d'extincteurs portatifs. Notez qu'il n'existe aucune entente entre le Service Incendie et/ou la municipalité avec ce vendeur et nous vous demandons de bien valider les informations qu'ils pourraient vous transmettre et de vous assurer qu'il est détendeur d'un permis avant de payer pour tout service.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Ce 15 novembre, à Saint-Hyacinthe, avait lieu la remise des Fleurons du Québec. Cette classification révèle un pointage attribué dans 5 domaines : municipal, résidentiel, institutionnel, commercial et industriel, initiatives communautaires et développement durable. Les municipalités inscrites se voient remettre une cote officielle de 1 à 5 fleurons. Cette cote est valable pour trois ans (2012-2013-2014). La ville de Saint-Bruno de Montarville a reçu 5 fleurons (la plus haute cote). Notre Municipalité a reçu 3 fleurons : Très Bien Embellissement horticole de grande qualité dans la plupart des domaines. Cette cote est l'aboutissement d'un travail d'équipe que je veux remercier en votre nom. Le Comité Manon Hamelin, Nancy Hamelin, Martine Robert et Catherine Lefebvre font la preuve qu'avec des moyens réduits, on peut faire de petits miracles.

À titre de conclusion, je veux vous citer les commentaires de l'évaluateur : « Malgré l'ampleur des travaux en cours au moment de notre visite, il est évident que Saint-Michel a un souci très élevé vis-à-vis de l'embellissement de son territoire. Nous avons là une municipalité qui conçoit le fleurissement comme un art de vivre. Beau progrès au cours des 3 dernières années et très près d'un 4e fleuron. »

Je ne voudrais pas oublier de remercier Donat pour son appui quotidien (arrosage) et Romain Trudeau pour ses coups de pouce ponctuels. Je veux de plus signaler un point positif : le respect des jeunes pour nos arrangements floraux.

Un grand Merci à tous et toutes!

Michel Martin, publiciste pour le Comité

SITE INTERNET

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la municipalité dont l'adresse apparaît dans l'entête du bulletin et ce, afin de vous informer de ce qui se passe dans votre municipalité.

LA COLLECTE DES ORDURES : OÙ ? QUAND ? QUOI ? COMMENT ?

Où ?

Les matières résiduelles doivent être placées à proximité de votre résidence en bordure de rue ou en bordure du trottoir. Elles doivent être disposées de manière à ne pas nuire au déneigement, à l'épandage d'abrasifs, à la circulation des piétons ou aux personnes à mobilité réduite.

En hiver, vos matières résiduelles doivent être déposées dans des endroits dégagés afin d'en permettre le ramassage aisément.

Si vous possédez un bac roulant, les roues et les poignées du bac doivent être du côté de votre résidence. Une distance minimale de 60 cm (2 pieds) doit séparer le bac roulant de tout autre objet (bac de récupération, conteneur, banc de neige, voiture, etc.), et ce, de tous les côtés du bac.

Quand ?

Il est important de déposer vos déchets avant 7 :00 le matin ou la veille de la collecte. Il est impossible pour nous comme pour vous de prévoir l'heure exacte de la collecte. Lors des jours fériés, les collectes sont effectuées comme à l'habitude, à moins d'avis contraire.

Quoi ?

Types de contenants acceptés : Poubelle fermée et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant. Le poids maximal est de 25 kilogrammes.

- Sac de plastique résistant et bien attaché d'un poids maximal de 25 kilogrammes.
- Bac roulant d'une couleur autre que bleue d'un maximum de 360 litres possédant une prise de type européenne et pouvant résister à une prise mécanisée latérale.

Déposez seulement les ordures ménagères non récupérables et les encombrants tels que mobilier, tapis et appareil ménager ne contenant pas d'halo carbures (matériel réfrigérant). Pour des questions de sécurité, veuillez enlever les portes des appareils électroménagers.

Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.

Comment ?

Attacher les tapis, les branches et tous autres objets de même nature. Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 5 cm et être ficelées en ballot. Les ballots de plus de 2 m. de long ou d'un diamètre de plus de 40 cm ne seront pas ramassés.

En cas de doutes n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité au 450-454-4502 ou avec Mme Isabelle Boucher, coordonatrice en environnement à la MRC des Jardins-de-Napierville au 450-454-0559.

SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE "AU COEUR DU JARDIN" inc.

Conférence... ***La maladie d'Alzheimer***

Vous vivez avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et voudriez en connaître davantage les étapes, les symptômes et les médicaments qui atténuent les symptômes de cette maladie qui est pour l'instant incurable et qui atteint les fonctions motrices et intellectuelles.

Eh bien, nous vous offrons gratuitement une conférence sur le sujet. Notez qu'une réservation est nécessaire. N'hésitez pas à venir assister à cette séance d'information prévue :

Quand : **le lundi, 03 décembre 2012** **Lieu** : **1030 Notre-Dame, St-Rémi (ici)**

Heure : **de 13 :30 à 15 :30** **Conférencier** : **Société d'Alzheimer du Haut-Richelieu**

450.454.6567 ou sans frais 514.990.4529 Au plaisir de vous y rencontrer !

BOUTIQUE DU BAMBIN

Jeudi, 6 décembre, venez équiper vos enfants. Remplissez un sac brun pour seulement 5 $. Nous avons des vêtements pour les enfants de 0 à 12 ans. Pensez à apporter vos sacs. Bienvenue à tous.

La Boutique du Bambin est située au 2A, rue Ste-Famille, à Saint-Rémi.
Nous sommes ouverts, à chaque semaine : les mardis et mercredis de 9 h à 17 h, les jeudis et les vendredis de 9 h à 18 h et les samedis de 10 h à 17 h.

Veuillez prendre note du changement de notre horaire. Depuis le 2 novembre, la boutique ferme les jeudis à 18 h au lieu de 20 h, excepté les journées du sac brun.

www.souriresansfin.org
450 454-1331